

Envoi par courrier et par courriel :

Québec, le 21 octobre 2010

Monsieur Marc-André Bertrand  
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et  
de l'Alimentation  
200 chemin Sainte-Foy, 10<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

**Objet : Commission d'enquête sur le développement durable  
de l'industrie des gaz de schiste au Québec**

**Question complémentaire du 21 octobre 2010 – # 2**

---

Monsieur,

En référence au dossier mentionné, la commission chargée de l'examen de ce projet désire obtenir l'information complémentaire suivante :

1. *Y a-t-il des sanctions qui ont été appliquées par la CPTAQ au regard des conditions afférentes à l'autorisation qu'elle émet ?*  
(Fédération québécoise des municipalités)

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 27 octobre prochain, compte tenu de la deuxième partie de l'audience débutant le 15 novembre 2010.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission